

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY

DEPARTEMENT DE L'OISE



Arrondissement de BEAUVAIS

Téléphone : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Canton de GRANDVILLIERS

E.Mail : [mairie-st-germer@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-germer@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-st-germer.fr/>

*Compte-Rendu*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016

### Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **désigne** Pascaline GENTIEU secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2016.

### Travaux Abbatiale - Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Départemental

Un devis a été demandé à l'entreprise LELU pour les prestations suivantes :

- \* La mise en sécurité du chœur par la pose d'un filet pare gravats tendu sur câbles (voir schéma d'installation). Cette solution permet de sécuriser efficacement la zone, dans l'attente d'éventuels travaux ultérieurs, plus importants.
- \* La mise en sécurité du contrefort. Il s'avère important d'intervenir sur cet ouvrage et plus particulièrement sur le réjet des eaux de pluie qui actuellement minent les maçonneries de ce massif. Dans le même temps une intervention sur les parements peut être réalisée.
- \* L'entretien et le nettoyage du système d'évacuation des eaux pluviales, nécessaires pour la pérennité des ouvrages ainsi qu'un travail en recherche sur les couvertures pour assurer la mise hors d'eau de l'édifice.

Ce devis est d'un montant de 24 877,97 € H.T.

La Commune a la possibilité de lancer l'opération dans sa globalité ou de hiérarchiser les interventions par urgence ; il semble important de mener, par ordre de priorité, les prestations suivantes :

- 1 → filet pare gravats,
- 2 → entretiens, nettoyage des évacuations et recherche sur couverture,
- 3 → contreforts.

Ces travaux d'entretien et de réparation ordinaires peuvent recevoir une aide des services de l'État :

Un courrier a d'ailleurs été envoyé le 07 juin dernier pour demander une subvention. Il convient maintenant de prendre la délibération nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **accepte** les différents travaux prévus
- **accepte** le devis de l'entreprise LELU pour un montant de 24 877,97 € H.T.
- **demande** une subvention au taux maximum à la DRAC et au Conseil Départemental
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux

### Indemnité représentative de logements des instituteurs – Exercice 2016

Comme chaque année Monsieur le Préfet consulte le conseil municipal et l'invite à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2016 s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, le taux d'augmentation retenu en 2015 était de 0,50 %. Pour l'année 2016, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1,00 %.

Par ailleurs, le montant de dotation de compensation versée aux communes en 2015 pour les instituteurs logés (DSI) était de 2 808€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **émet** un **avis favorable** sur le taux de progression de **1,00 %** pour 2016.

### Indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante – Budget Commune

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

↳ **demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

↳ **accorde** l'indemnité de conseil au 100% prorata temporis pour la période de gestion de 360 jours sur l'année 2015,

↳ **dît** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Madame Patricia METZGER**, Receveur municipal.

### Indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante - Budget Assainissement

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

↳ **demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

↳ **accorde** l'indemnité de conseil au 100% prorata temporis pour la période de gestion de 360 jours sur l'année 2015,

↳ **dît** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Madame Patricia METZGER**, Receveur municipal.

### « Prime » pour un stagiaire

Monsieur Valentin MLAKAR a effectué depuis le début de l'année plusieurs semaines de stage au sein des services techniques communaux.

Ce jeune garçon a beaucoup de volonté, a bien travaillé et est très motivé.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite lui donner une petite somme pour le remercier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **accepte** de verser la somme de **300.00 €** pour le remercier.

### Zone Industrielle de Saint Germer de Fly - Nom et signalétique

Les travaux de la zone industrielle et artisanale de Saint Germer de Fly sont terminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **donne** le nom de « **ZONE ARTISANALE DE LA FONTAINE DENISE** » pour la zone intercommunale ; la zone actuelle s'appellera de « **ZONE INDUSTRIELLE DE SAINT GERMER DE FLY** ».

De plus, concernant la signalétique, la Communauté de Communes du Pays de Bray demande ce qui sera inscrit sur les panneaux. Deux propositions sont faites :

N°1 = Zone Industrielle de Saint Germer de Fly

N°2 = Z.I. de Saint Germer de Fly

Car cela influe sur la typographie du panneau et sur le fait d'avoir une ou plusieurs lignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **choisit** la proposition n° 2, soit « Z.A. de la Fontaine Denise » et « Z.I. de Saint Germer de Fly ».

## Rénovation Énergétique d'un Logement communal – Adhésion au Picardie Pass Rénovation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'étude établi par Picardie Pass Rénovation en vue de la rénovation énergétique du logement communal sis 13 Place de Verdun.

Il le sollicite pour se prononcer sur la réalisation des travaux de rénovation énergétique (toiture, murs, plancher bas, vitrage, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire...) dans ce logement et sur la signature du contrat d'abonnement au service public de l'efficacité énergétique.

Il précise que le coût total de l'opération est évalué, avant appel d'offres, à **117 000.00 euros**.

Le financement se fera pour une durée de 25 ans sur 68 700.00 € et pour une durée de 15 ans pour 48 300.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

↳ **décide** la réalisation des travaux de rénovation énergétique (toiture, murs, plancher bas, vitrage, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire...) du logement communal sis 13 Place de Verdun, tels que prévus dans l'étude établie par le Picardie Pass Rénovation.

↳ **décide** de retenir la durée de **15 et 25 ans** à mensualités **constantes et annuelles** pour le remboursement du financement.

↳ **décide** de procéder par mandat administratif pour le règlement

- du coût de service du Picardie Pass Rénovation d'un montant de **1 860.00 euros TTC** (300.00 € payés à la signature et 1560.00 € payés à la réception des travaux inclus dans le plan de financement),
- du coût de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 417.00 € (3 487.00 € - 27% - sont pris en charge par la Région.

↳ **autorise** Monsieur Alain LEVASSEUR, à signer la convention avec Picardie Pass Rénovation et à faire toute démarche et signer tout acte, mandater toute somme en relation avec la bonne exécution de la présente délibération.

↳ **inscrit** au budget de chaque année les crédits nécessaires au paiement de la prestation de Picardie Pass Rénovation et au remboursement du financement.

## Logement rue Carimaro – Rénovation pour un logement ou réhabilitation en restaurant scolaire

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire vous avait fait part de sa visite du logement rue Carimaro.

Il vous avait expliqué qu'il hésitait entre la réalisation d'un restaurant scolaire pour les maternelles ou la rénovation du logement.

Le 21 juin dernier, il a eu un RDV avec Madame DOUBLET, Responsable Développement et Madame NICOL, Diététicienne – Responsable Qualité de la Société ISIDORE.

Ces dernières ont confirmé la faisabilité d'un restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **donne** un accord de principe sur la réalisation d'un futur restaurant scolaire dans le logement rue Carimaro,
- **autorise** Monsieur le Maire a engagé toutes les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

## Travaux – Sécurité routière

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture des quatre enveloppes reçues :

- COLAS Nord-Picardie, pour un montant de 64501.70 € HT,
- EUROVIA Picardie, pour un montant de 65 021.70 € HT,
- OISE TP, pour un montant de 78 470.77 € HT,
- SPC, pour un montant de 79 982.70 € HT

Il a été décidé de choisir la société COLAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **valide** le projet définitif,
- **accepte** que ce soit l'entreprise COLAS qui soit titulaire des travaux suite à l'ouverture des plis,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

## Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI)

Afin que les familles puissent payer leurs factures de Garderie – Restaurant Scolaire – Nap en carte bancaire, il convient de mettre en place le service TIPI - paiement en ligne des recettes publiques locales.

Il convient de signer la convention d'adhésion avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

## Théâtre du Beauvaisis - Convention 2016/2019 et plan de financement 2016/2017

Le T.E.B. de Beauvais nous propose une convention de partenariat pour la période de septembre 2016 à juin 2019. Cela permettra aux classes de la petite section de maternelle au CM2 d'assister à des représentations théâtrales, chorégraphiques ou musicales sur le temps scolaire. Cette convention engage d'une part le Théâtre du Beauvaisis à accueillir, sur la période concernée, les classes qui en font la demande dans la limite des places disponibles, et, d'autre part, la Commune de Saint Germer de Fly à cofinancer la venue des enfants au théâtre.

Les prix du théâtre restent inchangés par rapport à 2015/2016, soit 9.00 € par élève et par spectacle sachant que le transport est assuré par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et le plan de financement.

### Achat d'une balayeuse

Plusieurs devis ont été demandés pour l'achat d'une balayeuse :

- Mercurys  
Pour une balayeuse Hako Citymaster 1200  
Pour un montant de 48 700.00 € H.T., soit 58 440.00 € T.T.C
- Dulevo  
Pour une balayeuse 850 mini  
Pour un montant de 45 500.00 € H.T., soit 54 600.00 T.T.C
- Groupe Labor Hako  
Pour une balayeuse Citymaster 1200  
Pour un montant de 41 000.00 € H.T, remisé à 39 500.00 € H.T., soit 47 400.00 T.T.C.

Après analyses des trois offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** d'acheter la balayeuse Citymaster 1200 chez Groupe Labor Hako, pour un montant de 39 500.00 € H.T., soit 47 400.00 T.T.C.,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le bon de commande,
- **impute** cette dépense au Budget de la Commune - Section d'investissement - Opération 10003 - Matériel Outillage de voirie.

### Approbation du règlement intérieur de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **approuve** le règlement intérieur de la Commune de Saint Germer de Fly.



## Questions diverses

### ► Remerciements de la classe de Monsieur CANIVEZ :

Monsieur le Maire fait part des remerciements des élèves de CM1 - CM2 pour le séjour à la neige.



### ► Remerciements de Monsieur AUBÉ - Société de Chasse :

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur Patrice AUBÉ, Président de la société de chasse pour la subvention allouée lors du dernier Conseil Municipal.



➤ **Spectacle de Noël du 10 décembre 2016**

Monsieur le Maire fait part du devis de la Société POMMERY PRODUCTION pour le spectacle de Noël de décembre 2016.

Entreprise de spectacles

**POMMERY PRODUCTIONS**

420 Rue de la Galette - 60710 Chevrières

Tél: 03.44.40.11.77 - Fax: 03.44.40.11.76

E-mail: [pommery productions@wanadoo.fr](mailto:pommery productions@wanadoo.fr)

[www.pommery-productions.fr](http://www.pommery-productions.fr)

*CHEVRIERES, LE 10/06/2016*

*MONSIEUR,*

*VEUILLEZ TROUVER, CI-DESSOUS, UN PROJET DE SPECTACLE DE NOEL,  
A CE JOUR DISPONIBLE, POUR LE SAMEDI 10 DECEMBRE 2016 :*

*\* "UN MAGICIEN CHEZ LES PIRATES" : SPECTACLE DE MAGIE THEATRALE  
MAGIE VISUELLE ET INTERACTIVE AVEC COLOMBES, PERRUCHE  
PERROQUET (2 ARTISTES, EN SCENE)*

*CONDITIONS : EUROS 1 380 TTC (1H. DE SPECTACLE)*

*LES FRAIS DE DEPLACEMENTS, SEJOUR, CHARGES SOCIALES, SONT INCLUS DANS  
LES CONDITIONS FINANCIERES ; AINSI QUE LA SONORISATION COMPLETE ET DECOR.*

*DANS L'ATTENTE DE VOS PROCHAINES INFORMATIONS, RECEVEZ, MONSIEUR,  
L'ASSURANCE DE MES SENTIMENTS DISTINGUES ET DEVOUES.*



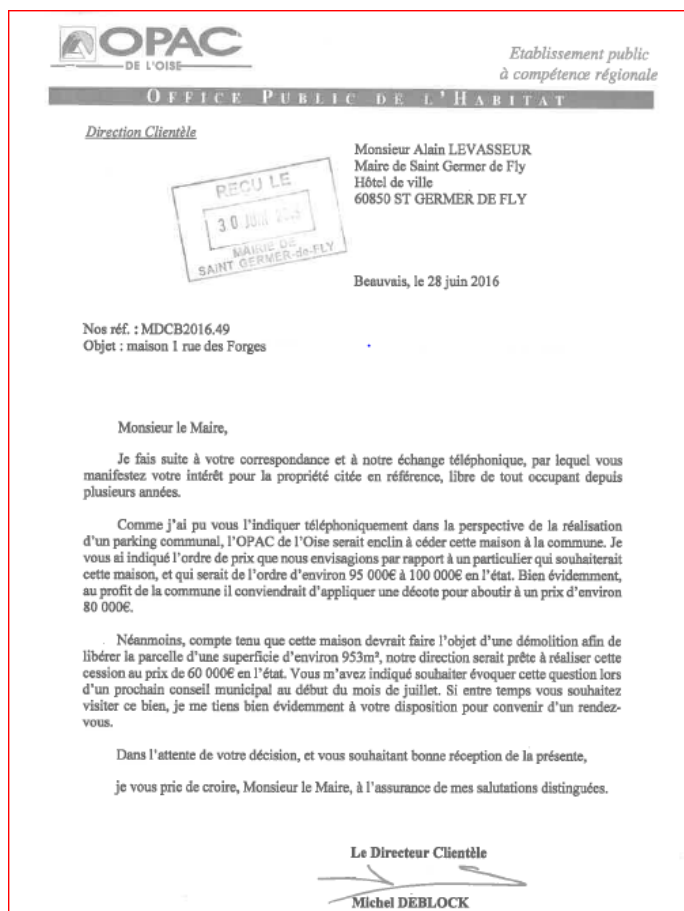
### ► Kebab – Occupation du domaine publique

Le Kebab de Saint Germer demande l'utilisation du domaine public devant le magasin pour y mettre des tables et des chaises. Monsieur le Maire avait demandé un courrier mais à ce jour rien n'a été reçu ...

### ► Maison 1 rue des Forges appartenant à l'OPAC

Il y a quelque temps, Monsieur le Maire avait demandé à l'Opac plus de renseignements concernant la maison située 1 rue des Forges, actuellement inoccupée.

Voici la réponse de l'Opac :



Les élus, à ce prix, refusent ! Au maximum ils seraient prêts à en offrir 30 000.00 € pour le terrain et en plus payer la démolition de la maison. En attendant, il leur sera demandé d'entretenir le terrain.

### ► Miroir de sécurité – Rue du Bray

une habitante de la Commune a fait un courrier de demande de pose d'un miroir de sécurité rue du Bray :

CARMENT LAUVA  
 44 RUE DU BRAY  
 60350 ST GERIER DE FLY

A l'attention de MR de Naire  
 A ST GERIER DE FLY, le 16/06/2016

Monsieur le Maire,


C'est en tant que riverain de la rue du BRAY que je me permets d'attirer votre attention sur un problème de sécurité qui règne dans notre rue.

En effet bien que la vitesse soit limitée à 40 km/h dans cette rue, les véhicules y roulent très vite, de plus la circulation est assez dense.

Habitant au 44, la zone de manœuvre en voiture y est dangereuse, en raison d'une mauvaise visibilité. Nous organisons qu'un accotement ait lieu.

Par conséquent, je sollicite votre attention en vous demandant de bien vouloir faire installer un miroir de sécurité, si cela est possible, face au 44.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir, MR de Naire, l'assurance de mes respectueuses salutations.



Les élus ne comprennent pas cette demande ; il n'y a pas besoin de miroir ; la visibilité est bonne.

### ► Conseil Départemental – Équipement Sportif de Proximité

Suite à la demande faite par Monsieur le Maire auprès du Conseil Départemental pour un city stade, voici la réponse reçue en Mairie :



### ➤ Location de la salle socio culturelle pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Pompiers de La Chapelle aux Pots a loué la salle socioculturelle le week-end des 18 et 19 juin 2016.

Il est proposé qu'un tarif spécial soit appliqué pour cette location. L'ensemble du Conseil Municipal décide exceptionnellement le montant de **300.00 €** (l'année dernière, la location était gratuite ; l'an prochain le tarif normal sera appliqué).

### ➤ Toilettes – Ecole Élémentaire

Le Bureau Catherine CREPIN étant fermé, Monsieur le Maire a fait appel à la société MCOI de Beauvais pour les travaux des toilettes de l'école élémentaire. De plus, il s'avère que leurs prix sont plus avantageux. Monsieur le Maire va donc travailler avec eux dorénavant.

Durant les travaux, des sanitaires provisoires seront mis en place.

### ➤ Abris bus

Quelques réparations sont à prévoir sur les abris-bus ; les devis sont en cours.

### ➤ Salle Socio Culturelle

Il y a toujours des fuites au niveau de la toiture de la salle socio culturelle (ainsi que sur la toiture de la halle des sports). Un dossier est en cours conjointement avec la C.C.P.B ; il faudra peut-être aller au Tribunal.

### ➤ Retraçage

Une signalisation horizontale sera effectuée pour les piétons sur la RN31.

➤ D.G.F.

Monsieur le Maire informe que la D.G.F. 2016 sera de 109 380.00 € contre 150 282.00 € en 2015

➤ Commémorations - Porteur

Monsieur Alain LEVASSEUR propose Monsieur Francis CAMUS, toujours présent aux commémorations, comme porteur du drapeau de Saint Germer de Fly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Monsieur Alain LEVASSEUR.